



En exercice : 58

Présents : 49

Votants : 52

Séance du 18 novembre 2024

Le Dix-huit Novembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 12 novembre 2024, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUE Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
DALIFARD Alexia, titulaire
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jacky, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
RADÉ Maurice, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,
PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
/
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
/
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
BRÉHIN Colette, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, suppléant
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
BARBÉ Béatrice, titulaire
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, titulaire
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : CHAUVIN Maxime (Ballots), LÉPICIER René-Marc (Congrier), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), GUILLET Vincent (St Aignan s/Roë)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Jean-Sébastien DOREAU
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Thierry JULIOT a donné pouvoir à Béatrice BARBÉ

Secrétaire de Séance : Élu Mme Odile GOHIER, désignée en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-11/406 : ÉCONOMIE-EMPLOI-AGRICULTURE-THD

Séance du : 18 novembre 2024

**OBJET 2024-11/406 : ÉCONOMIE-EMPLOI-AGRICULTURE-THD
EMPLOI – SUBVENTION MISSION LOCALE DE LA MAYENNE**

M. Daniel GENDRY, Vice-Président en charge de l'Économie, l'emploi, l'agriculture et le THD, rappelle au Conseil communautaire que la contribution financière versée à la **Mission Locale de la Mayenne** est fixée à **1,10 €** par habitant, se répartissant comme suit :

- **1 €/habitant** en versement direct,
- **0,10 €/habitant** valorisés en contribution indirecte (prise en charge des frais de fonctionnement).

Pour l'année **2024**, cela représente :

- un versement de **28 639 €** en contribution directe, validé par le conseil communautaire du **18/03/2024**,
- une valorisation des frais de fonctionnement à hauteur de **2 863,90 €**.

La Mission Locale n'a pas augmenté sa cotisation depuis plusieurs années. La contribution moyenne des collectivités est de 1,67€/habitant. Sans aller jusqu'à cette moyenne régionale, du fait que, proportionnellement, le nombre de jeunes suivis en Mayenne est plus faible que dans les autres départements, pour l'année **2024**, la **Mission Locale de la Mayenne** demande à la Communauté de communes du Pays de Craon de bien vouloir lui verser **1,10 €/habitant** en contribution directe, soit un montant de **31 502,90 €**. En effet

Considérant l'avis favorable de la commission Économie-Emploi-Agriculture-THD en date du **09/10/2024**,
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du **07/10/2024**,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (52 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** le passage de la contribution indirecte de **0,10 €/habitant** en contribution directe, ce qui représente pour l'année **2024** un montant supplémentaire de **2 863,90 €**, soit un **montant total de 31 502,90€**.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer tout document afférent à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 novembre 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Odile GOHIER*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241118-DELIB202411406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024
Publication : 29/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

